

COLLECTION des RAPPORTS

MARS 90

■ N° 75

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

L'OPINION PUBLIQUE FACE AU RMI

Rigueur et générosité

Frédéric Chateau

CRÉDOC



Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

L'OPINION PUBLIQUE FACE AU RMI

Rigueur et générosité

Frédéric Chateau

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande :

de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

Equipe composée de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Adjoint)**
- . Françoise Boscher, Frédéric Chateau, Catherine Duflos, Françoise Gros,
Lucette Laurent, Viviane Payet, Stéphane Vari.**

CREDOC

- . Président : Bernard Schaefer**
- . Directeur : Robert Rochefort**

SOMMAIRE

	Pages
I - Sept questions à propos du revenu minimum d'insertion	2
II - La perception subjective du seuil de pauvreté	4
II.1 - La somme minimum disponible par jour pour la nourriture	4
II.2 - Le montant qui paraît vraiment le minimum pour un couple avec deux ou trois enfants	6
III - La durée de versement choisie : le sens de la solidarité	9
IV - Le RMI est-il perçu comme une désincitation au travail ?	13
V - Le travail au noir	16
VI - Droit automatique ou sous condition ?	19
VII - Une mesure synthétique de l'attitude vis-à-vis du RMI	22
VIII - Quatre familles d'opinions : Quelle contrepartie pour quelle efficacité ?	33
IX - Conclusion	44
Références bibliographiques	46

L'OPINION PUBLIQUE FACE AU RMI

Rigueur et générosité

Depuis la fin des années 70, la montée du chômage et la précarisation d'une partie de la population ont mis en relief l'étendue des problèmes de pauvreté et la nécessité, pour les combattre, de mesures permanentes de portée nationale. Cette nécessité était alors largement comprise de l'opinion publique : fin 1987, 82% des Français interrogés par le CREDOC approuvaient le principe d'un revenu minimum garanti à tous.

Les années 1987 et 1988 ont vu s'instaurer un débat de fond qui a trouvé son prolongement dans la discussion au Parlement du projet de loi relatif à l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). La presse a donné un large écho à cette discussion. Le CREDOC et la CNAF, engagés depuis 1978 dans le suivi des *aspirations des Français en matière de politique sociale de la famille*, ont saisi cette occasion pour tenter de mesurer l'impact dans l'opinion des débats sur l'instauration du RMI. Parmi les nombreux points soulevés, nous avons retenu cinq thèmes : **la question du seuil de pauvreté, le problème de la contrepartie au versement de la prestation, les rapports entre le niveau de la prestation et le SMIC, le travail au noir et la durée de versement de la prestation.** Ils ont fait l'objet de questions dans l'enquête "*Conditions de vie et Aspirations des Français*" à la fin de l'année 1988, alors que toutes les dispositions du projet de loi n'étaient pas encore arrêtées.

Ces questions abordent des thèmes différents, mais elles ont en commun d'opposer une attitude plus sévère à une attitude plus souple vis-à-vis des bénéficiaires du RMI. Le refus de la proposition moralisatrice sur l'attitude des pauvres face au travail est très fort (69%), tandis que le choix d'une durée indéterminée de versement (59%) et le principe d'un droit sans contrepartie (57%) recueillent un peu plus que la majorité des suffrages. L'attitude vis-à-vis du travail au noir, pourtant envisagé comme une activité marginale, est plus partagée.

I. Sept questions à propos du revenu minimum d'insertion

Ce chapitre introductif présente le libellé précis des questions posées fin 1988, ainsi que les pourcentages dans l'échantillon de chacune des modalités proposés.

Actuellement, des mesures sont prises pour venir en aide aux plus pauvres.

N7 - Selon vous, pour la nourriture, de combien doit disposer par jour un couple avec deux enfants pour ne pas être considéré comme pauvre ?

. moyenne	151 F
. écart-type	92 F

N8 - Une aide est actuellement mise en place pour compléter les ressources des plus pauvres et leur assurer un revenu minimum. Ce minimum est fixé, par exemple, à 2 000 Fr pour une personne seule et 4 200 Fr pour un couple avec 2 enfants.

Ainsi, une personne seule, qui a 1 500 Fr de revenus, toucherait une somme de 500 Fr pour atteindre les 2 000 Fr.

a) A ce sujet, pensez-vous plutôt que :

- cela devrait être un droit automatique quand on est au-dessous du minimum	57,0 %
- cette aide devrait se mériter par un effort particulier d'insertion	42,0 %

dans ce dernier cas :

b) selon vous, cet effort de réinsertion doit être contrôlé :

- deux fois par mois	16,0%
- une fois par mois	45,0%
- tous les trois mois	19,0%
- tous les six mois	10,5%
- une fois par an	4,7%
- tous les deux ans	1,3%

c) pensez-vous que suivre une formation générale (calcul, lecture pratique) est un effort suffisant pour justifier l'attribution du revenu minimum d'insertion ?

- | | |
|-------------|-----|
| - oui | 43% |
| - non | 55% |

N9 - A propos de cette aide, pensez-vous plutôt que :

- | | |
|---|-----|
| - Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail | 29% |
| - Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir | 69% |

N10 - Selon vous, pendant combien de temps doit être versée cette aide ?

- | | |
|---|-----|
| - trois mois | 5% |
| - six mois | 12% |
| - un an | 19% |
| - trois ans | 3% |
| - tant que la situation du bénéficiaire le justifie | 59% |

N11 - Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant du travail au noir ?

- | | |
|-------------|-----|
| - oui | 49% |
| - non | 50% |

II. La perception subjective du seuil de pauvreté

II.1 La somme minimum disponible par jour pour la nourriture

Le repérage des situations de pauvreté soulève en général les problèmes de l'existence et de la définition d'un seuil de pauvreté. Classiquement, on retient une définition monétaire qui permet de désigner comme pauvres les ménages dont les revenus rapportés à une unité de consommation sont inférieurs à ce seuil [Milano - 88]. Une telle méthode est régulièrement l'objet de débats qui portent tant sur la pertinence de cet outil, qui exclut les ressources non monétaires, et à ce titre, ne prend pas en compte les consommations procurées par l'économie non marchande [Townsend - 79], que sur le choix d'une définition particulière [Ray - 88], ou même le problème des sources nécessaires à l'évaluation de l'importance numérique d'une population pauvre [de la Gorce - 89].

Pour apporter une contribution à ce débat, nous avons souhaité interroger les Français sur la perception qu'ils avaient d'un tel seuil. A cet effet, on demande dans l'enquête quelle est la somme dont doit disposer chaque jour pour la nourriture un couple avec deux enfants, pour ne pas être considéré comme pauvre.

Les résultats obtenus sont surprenants : si l'on retient le coefficient budgétaire de 0,35 (1) pour la nourriture, qui semble être le plus pertinent pour les ménages à faible revenu ayant cette composition, la moyenne obtenue (151 Fr) correspond à un revenu mensuel de 12 900 Fr. Ce revenu mensuel correspond, puisqu'il s'agit d'un couple avec deux enfants, à un revenu minimum par jour et par unité de consommation de 160 Fr (2). On est bien loin des définitions usuelles qui oscillent entre 55 Fr et 75 Fr par jour et par UC.

Ce chiffre très élevé est de surcroît contradictoire avec les réponses que donnent les mêmes enquêtés à une autre question portant sur le revenu mensuel minimum nécessaire à une famille de même type pour vivre (9 300 Fr), question qui ne fait pourtant pas référence à une situation qui serait à la limite de la pauvreté, mais simplement au "*nécessaire*".

-
- (1) - Le coefficient budgétaire de la nourriture varie selon les types de ménage et les revenus, nous avons choisi une borne supérieure [Ray - 88], qui minimise donc l'équivalent en revenu mensuel global des réponses obtenues.
 - (2) - On a retenu la définition usuelle de l'échelle d'Oxford, soit 2,7 unités de consommation pour un couple avec deux enfants.

De plus, l'écart-type important (92 Fr) atteste de la dispersion des réponses, très étonnante, s'agissant d'une question portant sur les revenus les plus bas qui sont en général les mieux connus par les enquêtés [Haeusler - 89]. Ceci pourrait s'expliquer par l'effet de niveau de vie qui influencerait sur la conception qu'ont les enquêtés du minimum (voir II.2). Mais les estimations des enquêtés sont, ici, au contraire, stables quand le revenu par unité de consommation du ménage augmente.

Nous avancerons deux raisons pour expliquer la mauvaise qualité de ces résultats. La première est technique : les sommes mises en jeu sont assez faibles, et le pouvoir de différenciation des enquêtés semble ne pas résister au pouvoir d'attraction des chiffres ronds. Comme le montre la distribution des réponses ci-dessous, les réponses "100 Fr", "150 Fr" et "200 Fr" représentent 70% du total.

Tableau 1 -Distribution des estimations de la somme disponible minimale nécessaire par jour pour la nourriture, pour qu'un couple avec deux enfants ne soit pas pauvre :

bornes	moyenne	Effectifs (en%)	
< 50 Fr	37 Fr	25	1,3
de 50 à 74 Fr	58 Fr	173	9,0
de 75 à 99Fr	80 Fr	108	5,6
de 100 à 124 Fr	102 Fr	665	34,7
de 125 à 149 Fr	130 Fr	16	0,8
de 150 à 174 Fr	151 Fr	342	17,9
de 175 à 199 Fr	180 Fr	15	0,8
de 200 à 224 Fr	200 Fr	356	18,6
de 225 à 349 Fr	283 Fr	150	7,8
350 Fr et plus	488 Fr	64	3,3

La deuxième raison est méthodologique et tient au processus même de consommation alimentaire : si la consommation proprement dite est quotidienne, la phase d'approvisionnement, qui est le moment de l'échange marchand, ne l'est pas forcément et même assez rarement [Lahlou - 89]. Cette gestion, étalée sur plusieurs jours, des stocks alimentaires est méconnue dans la question qui fait référence à *"la somme disponible chaque jour"*; ce phénomène induit forcément une surestimation des sommes nécessaires.

L'un et l'autre de ces obstacles à une bonne estimation se résolvent aisément par l'allongement de la période de référence; la même question est reprise dans l'enquête "Aspirations" de l'automne 1989, mais porte cette fois sur un mois.

II.2 Le montant qui paraît vraiment le minimum pour un couple avec 2 ou 3 enfants

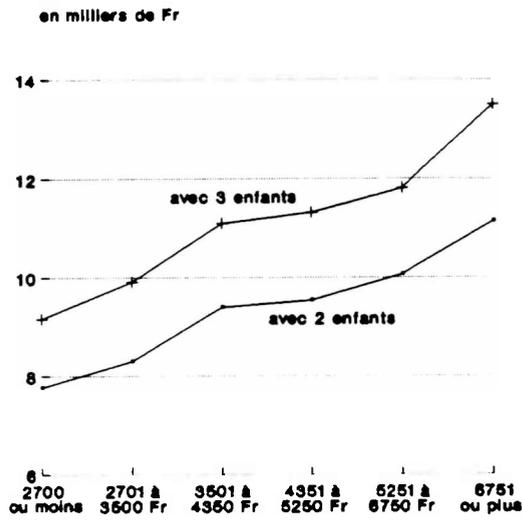
Sans qu'il soit fait référence explicitement à la pauvreté, mais dans la perspective d'une évaluation du coût minimal que représente le troisième enfant, le CREDOC a demandé aux enquêtés quel est *"le revenu qui paraît vraiment le minimum pour une famille avec deux enfants"*, puis *"avec un enfant de plus"*.

Depuis 1978, ces estimations sont restées stables en Francs constants, et le rapport entre les deux estimations également. Le coût minimal subjectif du troisième enfant, défini comme le revenu supplémentaire nécessaire pour qu'une famille de trois enfants dispose du minimum, par rapport à celui d'une famille de deux enfants, représente constamment en moyenne 20% du budget minimum d'une famille comprenant trois enfants.

La qualité et la cohérence de ces réponses, ainsi que leur valeur heuristique, a pu être vérifiée à plusieurs occasions [Houzel - 85, Grignon - 87].

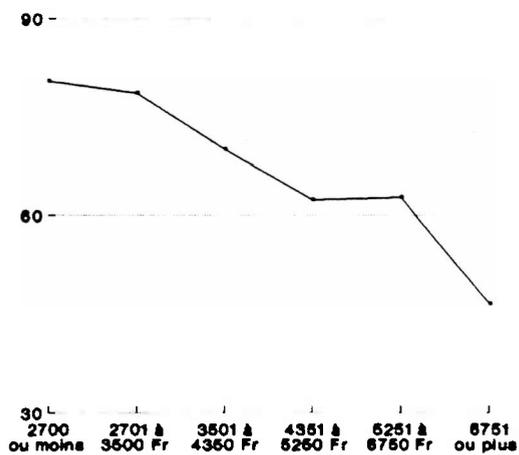
De plus, c'est ce qui nous intéresse ici, ces estimations sont nettement inférieures aux dépenses moyennes des familles mesurées par l'enquête sur les budgets familiaux de l'INSEE [Bloch - 83]. Ces estimations subjectives ont donc bien le caractère d'un minimum.

Graphique 1 : Estimation du revenu minimum nécessaire pour vivre à une famille avec deux ou 3 enfants, selon le revenu effectif du ménage par Unité de consommation.



source Crédoc, enquête Aspirations 1988

Graphique 2 : Pourcentage d'enquêtés déclarant s'imposer régulièrement des restrictions, selon le revenu par Unité de Consommation de leur ménage.



source Crédoc, enquête Aspirations 1988

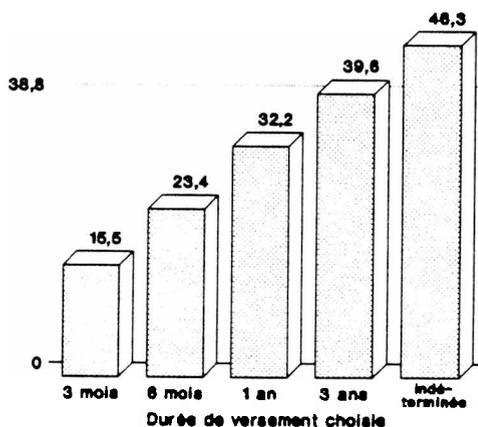
L'estimation des revenus minimaux croît avec le revenu par unité de consommation effectivement perçu (graphique 1). Les enquêtés disposant des revenus les plus faibles ont sans doute une perception plus proche de ce qu'est le minimum; ils sont 80% à déclarer s'imposer des restrictions (graphique 2). Pour ces derniers, le revenu qui paraît être le minimum pour une famille avec deux enfants est de 7 700 Fr, soit 2 850 Fr par unité de consommation, ce qui est proche d'une définition couramment utilisée de la pauvreté (60% du SMIC par UC, [Hatchuel - 86]), mais reste sensiblement supérieur au montant du RMI (soit 4 200 Fr pour un couple avec deux enfants).

III. La durée de versement choisie

Le sens de la solidarité.

Interroger les Français sur la durée souhaitable de versement du RMI permet de les situer sur une échelle de "générosité" (ou, à l'inverse de "sévérité"). En effet, leur attitude sur le financement du chômage montre que le sens de la solidarité (augmenter les prélèvements plutôt que diminuer les prestations) est d'autant plus grand que la durée de versement qu'ils ont choisie pour le RMI est plus longue (graphique 3).

Graphique 3 : pourcentage de réponses "face à l'accroissement du chômage, il vaut mieux augmenter les cotisations ou les impôts", selon la durée de versement du RMI choisie.



Source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

Les partisans de la durée de versement maximale (tant que la situation du bénéficiaire l'exige, abrégée en "indéterminée" sur les graphiques) sont majoritaires (59%), malgré l'utilisation d'une gamme de durées assez étendue. Les enquêtés ayant des conditions de vie difficiles sont un peu plus souvent représentés dans cette catégorie que les autres : ainsi, ceux qui s'imposent régulièrement des restrictions sur l'alimentation (64%), ou ceux qui ont l'indice d'équipement-niveau de vie le moins favorable (64%).

Tableau 2 - opinion sur la durée de versement choisie en fonction de l'indice d'équipement-niveau de vie de l'enquêté

	Durée de versement du RMI		
	"3 mois" ou "6 mois"	"1 an" ou "3 ans"	tant qu'il le faut
0-1-2 éq.	14,2	21,5	63,5
3 - 4 éq.	17,1	23,0	58,8
5 à 8 éq.	20,4	22,9	55,2
Ensemble	17,2	22,7	59,0

Le niveau de vie des enquêtés, mesuré ici par un indice composite de possessions de divers biens d'équipements, est corrélé positivement à la fréquence des réponses les plus restrictives (1ère colonne du tableau), et négativement avec la fréquence des plus souples (3ème colonne). Notons toutefois que si elle est significative, cette corrélation n'est pas très forte.

Tableau 3 - opinion sur la durée de versement choisie en fonction de la PCS de l'enquêté

	Durée de versement du RMI		
	"3 mois" ou "6 mois"	"1 an" ou "3 ans"	tant qu'il le faut
agriculteur	26,5	17,2	54,7
indépendant	25,2	30,5	40,9
cadre-prof lib	15,9	26,9	56,6
intermédiaire	14,9	26,5	57,2
employé	12,3	28,5	58,8
ouvrier	15,0	19,2	64,3
retraité	18,4	19,9	60,7
inactif	17,1	23,9	59,0

Agriculteurs, artisans commerçants et patrons se distinguent par une attitude plutôt restrictive quant à la durée de versement, à l'opposé des salariés en général et, particulièrement des ouvriers.

Tableau 4 - opinion sur la durée de versement choisie en fonction du revenu par unité de consommation du ménage

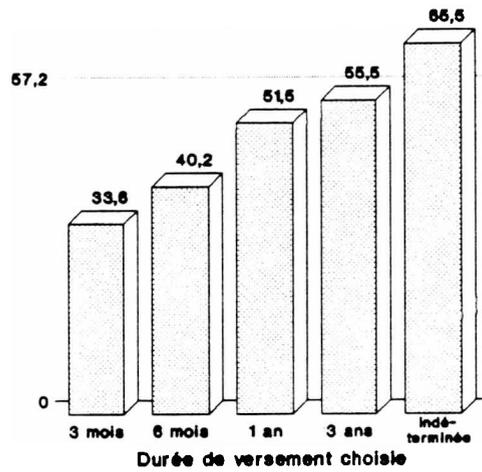
	Durée de versement du RMI		
	"3 mois" ou "6 mois"	"1 an" ou "3 ans"	tant qu'il le faut
2700 Fr ou moins	17,0	18,6	63,4
2701 Fr à 3500 Fr	17,7	20,1	61,5
3501 Fr à 4350 Fr	11,6	27,8	60,6
4351 Fr à 5250 Fr	19,9	23,4	54,8
5251 Fr à 6750 Fr	19,8	21,6	56,9
6751 Fr ou plus	15,7	26,2	57,7
non déclaré	19,4	21,2	57,2

Ce qui frappe, ici, au-delà des réponses un peu plus souples des titulaires des revenus les plus bas, c'est la relative platitude de l'effet revenu sur ces réponses. Ceci rejoint la quasi-absence de hiérarchie entre les réponses moyennes des différentes catégories de salariés observée plus haut.

Il ne semble pas que les situations réelles des enquêtés, prises en termes de proximité ou d'éloignement par rapport aux situations de pauvreté, soit directement à l'origine de réponses de plus ou moins grande générosité. Avançons l'hypothèse que la pauvreté et le RMI évoquent des situations extrêmes, radicalement distinctes du registre des difficultés plus ou moins importantes dans la vie quotidienne.

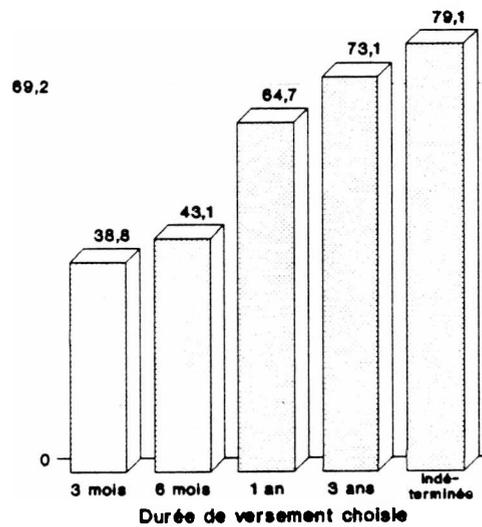
Deux attitudes vis-à-vis du RMI correspondent à cette dimension de générosité plus grande : plus les enquêtés choisissent des durées de versement longues, plus leurs réponses "*le RMI devrait être un droit automatique*" et "*cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir*" sont fréquentes (graphiques 4 et 5).

Graphique 4 : Pourcentage de réponses "le RMI devrait être un droit automatique", selon la durée de versement du RMI choisie.



Source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

Graphique 5 : Pourcentage de réponses "Le RMI donnera le coup de pouce nécessaire" selon la durée de versement du RMI choisie



Source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

IV. Le RMI est-il perçu comme une désincitation au travail ?

Un des points soulevés lors du débat [Bélorgey - 88] concerne le risque de télescopage avec le SMIC, c'est-à-dire le fait qu'une famille allocataire du RMI puisse disposer de revenus proches d'une famille de même composition percevant un salaire égal au SMIC; autrement dit, le RMI institue-t-il un choix entre travail et non-travail [Gorz - 86] ? Ce point est abordé dans la seconde question. Certes, le faible taux (29%) des réponses "*cela incitera les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail*", laisse penser que cette crainte n'est pas très partagée par les Français dans leur ensemble, mais cela n'exclut pas, a priori, que les catégories d'actifs ayant les salaires les moins élevés ne ressentent assez mal le fait que d'autres perçoivent des sommes proches de leur salaire sans travailler.

Tableau 5 - le R.M.I. risque-t-il d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail, ou est-ce plutôt le coup de pouce qui leur permettra de s'en sortir ?

Réponses analysées selon ...

... l'indice d'équipement-niveau de vie de l'enquêté

	incite à ne pas travailler	permettra de s'en sortir
0-1-2 éq.	22,7	76,0
3 - 4 éq.	28,6	69,4
5 à 8 éq.	34,1	62,4
Ensemble	28,6	69,2

L'indice de niveau de vie distingue assez bien les réponses à cette question - mieux en tout les cas qu'il ne le fait pour la question portant sur la durée de versement de la prestation.

... la PCS de l'enquêté

	incite à ne pas travailler	permettra de s'en sortir
agriculteur	49,0	51,0
indépendant	40,5	57,8
cadre-prof lib	34,0	62,8
intermédiaire	22,6	73,9
employé	27,9	71,5
ouvrier	28,0	68,7
retraité	27,4	68,7
inactif	26,3	72,2

... le revenu par unité de consommation

	incite à ne pas travailler	permettra de s'en sortir
2700 Fr ou moins	26,9	71,1
2701 Fr à 3500 Fr	29,9	68,1
3501 Fr à 4350 Fr	25,9	72,5
4351 Fr à 5250 Fr	28,9	68,5
5251 Fr à 6750 Fr	31,9	66,3
6751 Fr ou plus	25,8	71,5
non déclaré	31,4	66,0

En fait, les enquêtés exerçant les professions les moins bien rémunérées ont une attitude plutôt moins frileuse que les autres : 71% des employés et 70% des ouvriers déclarent que le RMI "*donnera le coup de pouce nécessaire aux bénéficiaires*", alors que dire "*... cela risque de les inciter à .. ne pas chercher de travail*" eût mieux reflété un éventuel réflexe d'humeur de leur part.

De même, les réponses "*cela donnera un coup de pouce ...*" sont moins fréquentes à mesure que s'élèvent l'équipement et le niveau de vie des enquêtés (de 76% pour les moins bien équipés à 62% pour les mieux équipés). On peut cependant rappeler, à ce sujet, que le montant du RMI (4 200 Fr pour un couple avec deux enfants) reste loin du budget minimal que les enquêtés estiment nécessaire à une famille de deux enfants pour vivre (7 700 Fr pour l'estimation la plus faible, cf II.2).

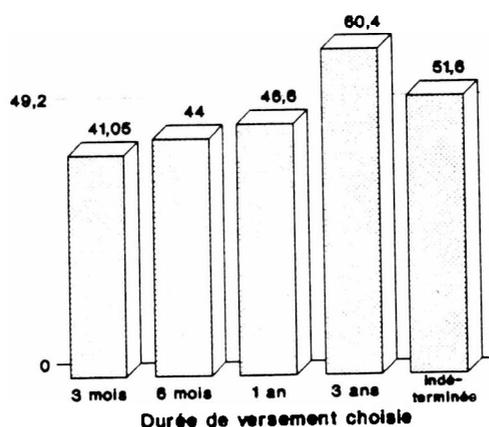
V. Le travail au noir

Le problème que pose le travail au noir vis-à-vis du RMI est contradictoire : d'une part, il constitue une fraude possible dans les déclarations des revenus des bénéficiaires potentiels, mais d'autre part, n'est-il pas aussi un des éléments de l'économie souterraine qui permet précisément à une partie de la population de survivre [Lae et Murard - 82], et qui représente, pour dire les choses de manière un peu provocatrice, un certain type d'insertion ?

La question posée dans l'enquête passe probablement à côté de ce débat, car cette pratique y est envisagée de manière à la fois marginale et bénigne ("*pour arrondir leurs fins de mois*") : il s'agit probablement, pour la plupart des enquêtés, plutôt de tolérance vis-à-vis de cette pratique que d'approbation du système économique qu'elle implique. Les réponses sont cependant assez nettes sur plusieurs points.

Tout d'abord, la réponse "tolérante" sur le travail au noir ne correspond pas exactement à la dimension de générosité déjà évoquée (graphique 6).

Graphique 6 : pourcentage de réponses "normal qu'ils essaient d'arrondir leurs fins de mois par le travail au noir", selon le durée de versement du RMI choisie.



source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

Elle n'est pas non plus liée de manière très nette aux différentes prises de position sur le RMI ou même sur différents aspects de la politique sociale. Les réponses à cette question semblent donc exprimer plutôt une attitude générale face au travail au noir, sans que la référence au contexte du RMI dans lequel celui-ci est abordé ici soit toujours prise en compte.

On peut sans doute expliquer ainsi les prises de position tolérantes des jeunes peu diplômés (64% des moins de 30 ans non diplômés ou titulaires d'un CEP trouvent normal ce recours au travail au noir), des chômeurs (60%) ou des inactifs (57%), et les attitudes défavorables des artisans commerçants et patrons (38% seulement). Il s'agit en effet des catégories les plus susceptibles de se trouver confrontées au phénomène du travail au noir (dans le dernier cas, il est à l'origine d'une concurrence déloyale).

Tableau 6 - Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant du travail au noir ? Selon ...

... que l'enquêté déclare se sentir menacé par l'éventualité du chômage (pour lui ou un des membres de son foyer) ?

	travail au noir normal	travail au noir non normal
non	46,4	53,0
se sent menacé	52,7	46,3
déjà au chômage	60,0	39,6
Ensemble	49,2	50,1

... la PCS de l'enquêté

	oui, travail au noir normal	travail au noir non normal
agriculteur	46,4	53,6
indépendant	38,5	59,8
cadre-prof lib	47,2	52,8
intermédiaire	43,8	55,4
employé	48,4	51,1
ouvrier	54,6	44,6
retraité	41,6	57,4
inactif	57,1	42,4

... l'âge et le diplôme de l'enquêté

âge	diplôme	oui, travail au noir normal	travail au noir non normal
moins de 30 ans	aucun-cep	63,7	35,9
	bepc-beps	56,4	43,6
	bac et plus	51,6	48,0
30 ans à 49 ans	aucun-cep	52,8	46,1
	bepc-beps	44,3	55,1
	bac et plus	50,0	49,5
50 ans et plus	aucun-cep	42,2	56,7
	bepc-beps	47,2	52,7
	bac et plus	40,1	59,9

VI. Droit automatique ou sous condition ?

L'originalité du RMI, et le point le plus difficile à aborder, réside bien sûr dans la liaison entre revenu et insertion [Bélorgey et Donzelot - 88]. Le projet d'insertion du bénéficiaire peut être compris, soit comme une "contrepartie" conditionnant le versement de la prestation (c'est l'esprit un peu moralisateur de la question posée), soit simplement comme un élément de la politique mise en place; l'esprit de la loi se situe probablement entre les deux (1). L'assertion "cela devrait être un droit automatique" (57% des réponses) est évidemment la plus généreuse, mais en même temps, elle fait bon marché du volet insertion de la loi, défendu par ailleurs par des gens peu suspects de vouloir donner moins ou sous condition de bonne conduite. Les enquêtés appartenant aux ménages les moins équipés (61%), les titulaires des revenus les moins élevés (64%), les plus jeunes (moins de 30 ans : 63%) et ceux qui se déclarent le plus inquiet de l'éventualité du chômage (62%), choisissent plus que les autres le principe du droit automatique.

Tableau 7 - le R.M.I. devrait-il être un droit automatique, ou bien devrait-il se mériter par un effort particulier d'insertion ? Selon ...

... la PCS de l'enquêté

	droit automatique	se mériter par un effort
agriculteur	42,2	57,8
indépendant	51,5	44,6
cadre-prof lib	42,1	56,6
intermédiaire	51,1	47,8
employé	60,9	39,0
ouvrier	58,4	41,3
retraité	58,8	39,8
inactif	61,9	37,1
Ensemble	57,2	41,8

(1) - Rappelons que ces questions ont été posées avant l'adoption du projet de loi final sur le RMI.

On voit ici que les salariés les plus modestes, les retraités et les inactifs se distinguent des autres catégories par leur réponses un peu plus favorables au droit automatique. Peut-être leur position sociale les rend-elle un peu plus sensibles à *"l'arbitraire des guichets"*, qui peut être le pendant pratique de la proposition selon laquelle la prestation devrait *"se mériter par un effort particulier"*.

... l'indice d'équipement-niveau de vie

	droit automatique	se mériter par un effort
0-1-2 éq.	60,1	38,2
3 - 4 éq.	60,0	39,2
5 à 8 éq.	46,6	52,1

... le revenu par unité de consommation du ménage

	droit automatique	se mériter par un effort
2700 Fr ou moins	61,2	37,4
2701 Fr à 3500 Fr	60,5	38,7
3501 Fr à 4350 Fr	64,1	35,9
4351 Fr à 5250 Fr	56,7	42,0
5251 Fr à 6750 Fr	51,5	47,3
6751 Fr ou plus	53,7	46,0
non déclaré	53,0	45,5

Parmi toutes les questions du thème RMI, celle-ci est la seule qui permet d'opposer ainsi les enquêtés selon leur revenu. Cela rejoint l'interprétation avancée ci-dessus pour expliquer la position des différentes catégories de salariés.

... l'âge et le diplôme de l'enquêté

âge	diplôme	droit automatique	se mériter par un effort
moins de 30 ans	aucun-cep	62,2	37,4
	bepc-beps	67,5	32,5
	bac et plus	59,1	40,9
30 ans à 49 ans	aucun-cep	55,3	44,0
	bepc-beps	59,3	39,8
	bac et plus	49,6	49,6
50 ans et plus	aucun-cep	59,1	39,2
	bepc-beps	45,6	54,4
	bac et plus	46,6	52,1

Si les variations selon le niveau de diplôme ne sont pas très régulières, on voit en revanche de manière très nette la tendance croissante au choix de la contrepartie quand l'âge augmente.

Les enquêtés qui choisissent l'assertion selon laquelle *"prendre en charge les familles les plus défavorisées, cela leur permet de vivre"*, utilisent plus souvent la réponse *"droit automatique"* (66%) que ceux qui répondent au contraire que *"cela leur enlève le sens des responsabilités"* (42%). De même, 80% des enquêtés qui considèrent que le RMI *"leur donnera le coup de pouce ..."* plutôt que *"incitera les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail"* ont auparavant pris l'option du droit automatique. Cela confirme que c'est bien l'aspect moralisateur de l'insertion comme contrepartie qui est souvent rejeté ici.

VII. Une mesure synthétique de l'attitude vis-à-vis du RMI

Nous avons pu remarquer que le choix d'une durée de versement plus ou moins longue pour le RMI correspond à une dimension de plus ou moins grande générosité (ou à l'inverse de sévérité) vis-à-vis des bénéficiaires du RMI ; celle-ci s'exprime également dans les réponses aux questions portant sur le choix d'une contrepartie et sur l'attitude des bénéficiaires vis-à-vis du travail ou du non-travail. Au-delà de ces covariations, nous allons examiner si l'ensemble des questions posées dans le domaine de la lutte contre la pauvreté permet de dégager des attitudes cohérentes et comment elles s'articulent entre elles.

A cet effet, on procède à une analyse factorielle des correspondances multiples sur le tableau formé des 2000 individus de l'échantillon interrogé et les sept questions suivantes :

M12 - Prendre en charge les familles défavorisées, cela leur ...

1. permet de vivre
2. enlève le sens des responsabilités
3. ne sait pas

M20 a) - Face aux charges du chômage, il faut :

1. augmenter les cotisations et les impôts
2. diminuer les prestations et les dépenses
3. ne sait pas

N8 a) - A ce sujet, pensez-vous que

1. cela devrait être un droit automatique quand on est au-dessous du minimum
2. cette aide devrait se mériter par un effort particulier d'insertion

dans ce dernier cas :

b) - selon vous, cet effort de réinsertion doit être contrôlé :

1. deux fois par mois
2. une fois par mois
3. tous les trois mois
4. tous les six mois
5. une fois par an
6. tous les deux ans

N9 - A propos de cette aide, pensez-vous plutôt que :

1. Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail
2. Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir
3. Ne sait pas

N10 - Selon vous, pendant combien de temps doit être versée cette aide ?

1. trois mois
2. six mois
3. un an
4. trois ans
5. tant que la situation du bénéficiaire le justifie
6. ne sait pas

N11 - Trouveriez-vous normal que les bénéficiaires du RMI essaient d'arrondir leurs fins de mois en faisant du travail au noir ?

1. oui
2. non

Les questions "N8 a)" et "N8 b)" ont été recodées en une seule variable pour éviter l'effet de corrélation trivial lié à l'utilisation de la première d'entre elles comme filtre pour la deuxième. En outre, l'usage intensif et systématique de la réponse "*ne sait pas*" à plusieurs questions par un petit groupe d'individus leur attribue un poids important dans la formation des premiers axes factoriels. Il serait dommage de caractériser la position de l'ensemble des enquêtés dans une structure principalement construite à partir du désintérêt manifesté par quelques-uns pour le sujet. Pour contourner cet obstacle, nous avons ventilé toutes les réponses ayant recueilli moins de 2,5% des suffrages, en les répartissant de manière aléatoire entre les autres modalités présentes des questions concernées (on utilise parfois le terme de modalités illustratives pour décrire un tel traitement, bien que les individus concernés soient tout à fait actifs dans l'analyse). Ceci aboutit à ne plus garder qu'une réponse "*ne sait pas*" avec le statut de modalité active; elle ne peut alors, bien sûr, pas être corrélée à d'autres réponses du même type.

Nous avons fait figurer sur le graphique 7 la projection des points individus sur le premier plan factoriel. Il s'agit principalement d'un graphique de contrôle, qui permet de voir que leur répartition est homogène dans ce plan.

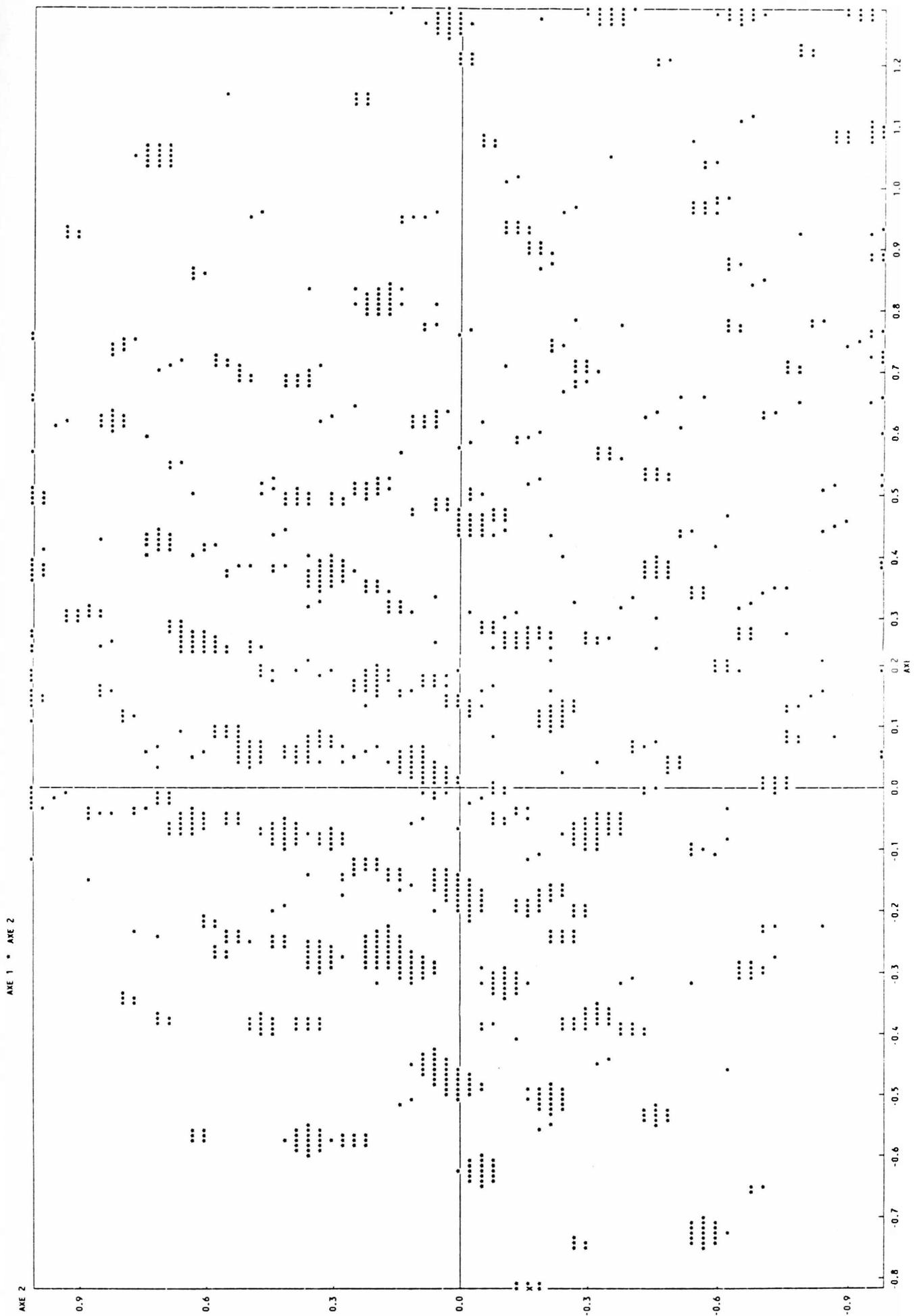
La projection des modalités actives (graphique 8) permet d'illustrer le sens des oppositions marquées par les axes, tel qu'il apparaît également à la lecture des contributions relatives.

Le premier axe oppose les modalités suivantes :

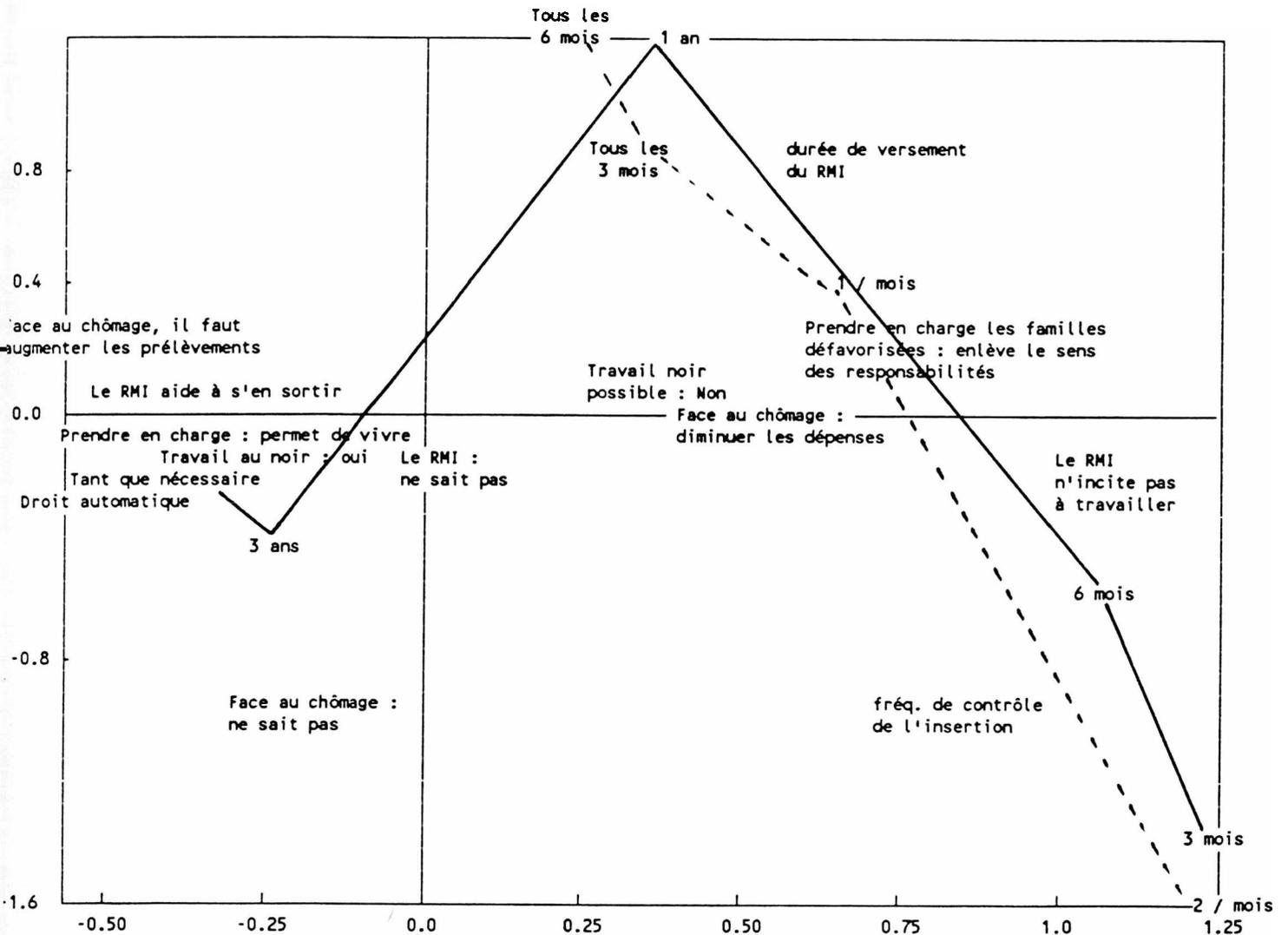
*** à gauche, par ordre décroissant de leur contribution :**

- le RMI devrait être un droit automatique (N8 a)
- cela leur donnera le coup de pouce nécessaire à s'en sortir (N9)
- face aux charges du chômage, il faut augmenter les cotisations ou les impôts (M20 a)
- le RMI doit être versé : autant de temps qu'il est nécessaire (N10)
- prendre en charge les familles défavorisées, cela leur permet de vivre (M12)

Graphique 7 : Analyse factorielle de correspondances portant sur 2000 individus, 6 variables actives :
plan principal d'inertie - projection des individus.



Graphique 8 - Analyse des correspondances portant sur 2000 individus, 6 variables : plan principal d'inertie, projection des modalités actives.



* à droite, par ordre décroissant de leur contribution :

- cette aide risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail (N9)
- prendre en charge les familles défavorisées, cela leur enlève le sens des responsabilités (M12)
- le RMI doit être versé pendant : 6 mois (N10)
- l'effort de réinsertion doit être contrôlé : deux fois par mois (N8b)
- le RMI doit être versé pendant 3 mois (N10)
- face aux charges financières du chômage, il faut diminuer les dépenses (M20a)
- l'effort de réinsertion doit être contrôlé : chaque mois (N8b)

Il est clair que la dimension principale du nuage des individus répartis selon leurs réponses aux sept questions sélectionnées oppose ceux qui adoptent une position plus généreuse (à gauche) et ceux qui ont une position plus ferme vis-à-vis du RMI (à droite). La projection régulière, le long de l'axe horizontal, des réponses sur la durée de versement choisie illustre bien le sens de cette dimension.

Un tel résultat était bien sûr prévisible à partir de l'exploitation séparée des questions, qui toutes, incorporaient cette dimension, quoique dans une moindre mesure pour celle relative au problème du travail au noir. Les réponses à cette dernière question contribuent d'ailleurs peu à la formation du premier axe, et la projection de la réponse "non" se rapproche le plus de la zone médiane, par rapport aux autres réponses impliquant une attitude "dure" vis-à-vis des bénéficiaires. Au contraire, on peut remarquer les positions plus extrêmes des assertions *"cela les incitera à s'en contenter et à ne pas chercher de travail"*, ou celles correspondant aux durées de versements les plus courtes et aux fréquences de contrôle les plus fortes. A l'inverse, l'attitude libérale la plus typée implique l'assertion *"cela devrait être un droit automatique"*.

Le deuxième axe oppose les modalités suivantes :

* en haut, par ordre décroissant de leur contribution :

- durée de versement choisie : 1 an (N10)
- fréquence du contrôle de l'effort de réinsertion : 6 mois (N8b)
- fréquence du contrôle de l'effort de réinsertion : 3 mois (N8b)

* en bas, par ordre décroissant de leur contribution :

- fréquence du contrôle de l'effort de réinsertion : 2 fois par mois (N8b)
- durée de versement choisie : 3 mois (N10)
- face à l'accroissement des charges du chômage, il faut : ne sait pas (M20a)

La signification de cet axe est un peu plus difficile à saisir, dans la mesure où les modalités contribuant à sa formation ne peuvent être caractérisées, a priori, par leur contenu sémantique qui semble assez pauvre. Nous l'interprétons comme un axe de

"concernement" des enquêtés, ou de "sérieux" et de cohérence de leurs réponses : les modalités qui se projettent en bas expriment soit un certain désintérêt vis-à-vis du sujet abordé (réponse "*ne sait pas*"), soit sont un peu irréalistes (fréquence de contrôle bimensuelle).

Cette interprétation est attestée par le fait que les réponses "*ne sait pas*", qui ont été ventilées dans l'analyse des correspondances, se projettent après coup, toutes en bas du plan principal d'inertie.

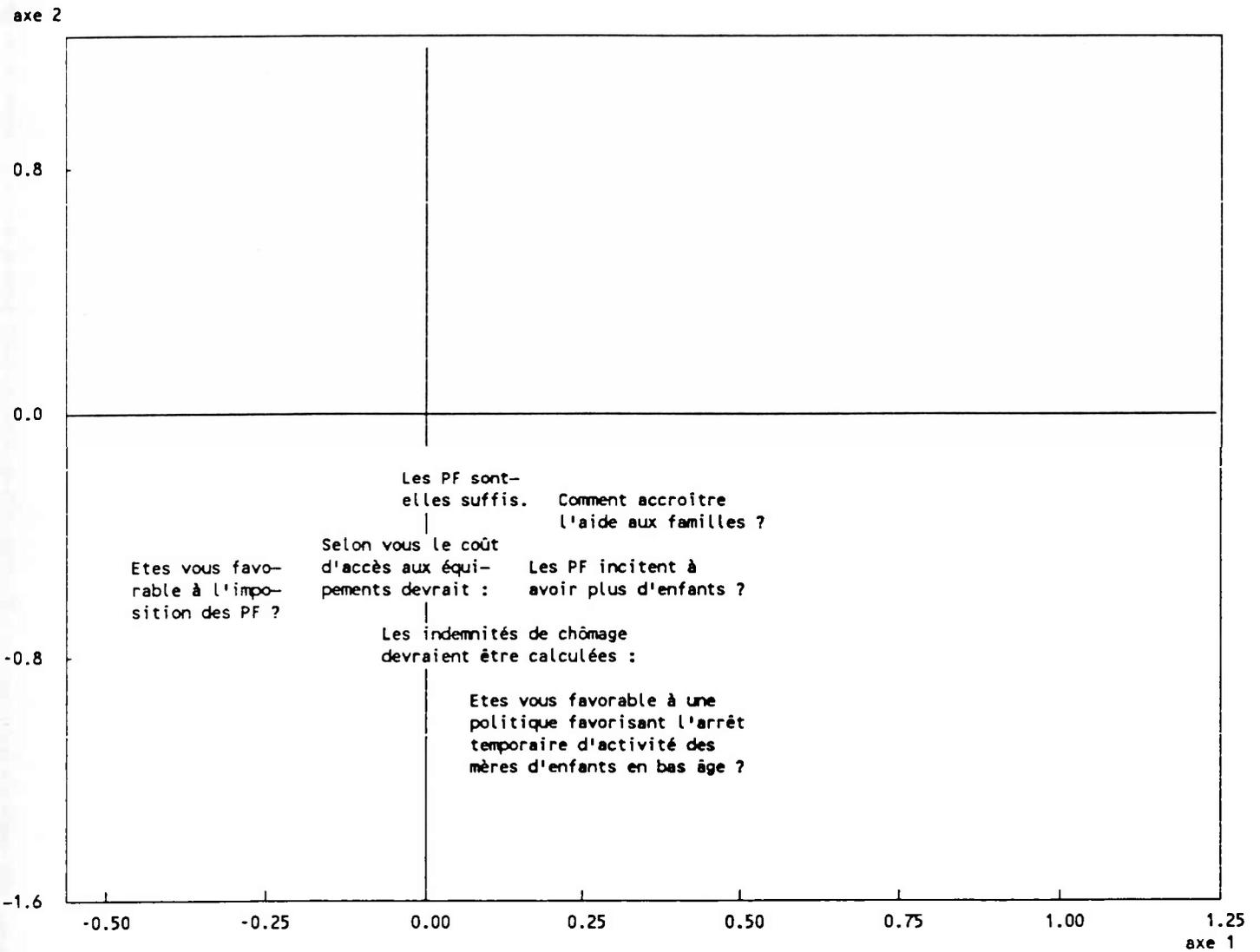
C'est également le cas (graphique 9) des réponses "*ne sait pas*" à des questions diverses portant sur des sujets relatifs aux politiques sociales et familiales. Les individus se projetant en bas du plan factoriel expriment ainsi deux sortes d'opinions qui ne sont, malgré les apparences, pas contradictoires : une attitude de repli signalée par l'usage des réponses "*ne sait pas*", et l'attitude la plus sévère vis-à-vis des bénéficiaires du RMI (contrôle 2 fois par mois, durée de versement de trois mois). C'est-à-dire un désintérêt portant à la fois sur le sort des plus pauvres, sur le projet RMI et sur le questionnaire "Aspirations" dans ses aspects se rapportant à la politique sociale. Il est à noter que les réponses les plus affirmées (en ce sens qu'elles se projettent dans la partie haute du deuxième axe) ne sont pas forcément les plus généreuses (durée de versement 1 an), ni les plus libérales : contrepartie plutôt que droit automatique, mais assortie des modalités de contrôle les plus souples.

De ce point de vue, les réponses massivement favorables aux allocataires (droit automatique, travail au noir normal et durée de versement indéterminée) qui se projettent un peu en dessous de l'axe des abscisses incorporent certainement des réponses peu motivées, mais nous verrons ci-après comment contourner ce problème (graphique 12 et commentaire, puis chapitre VIII).

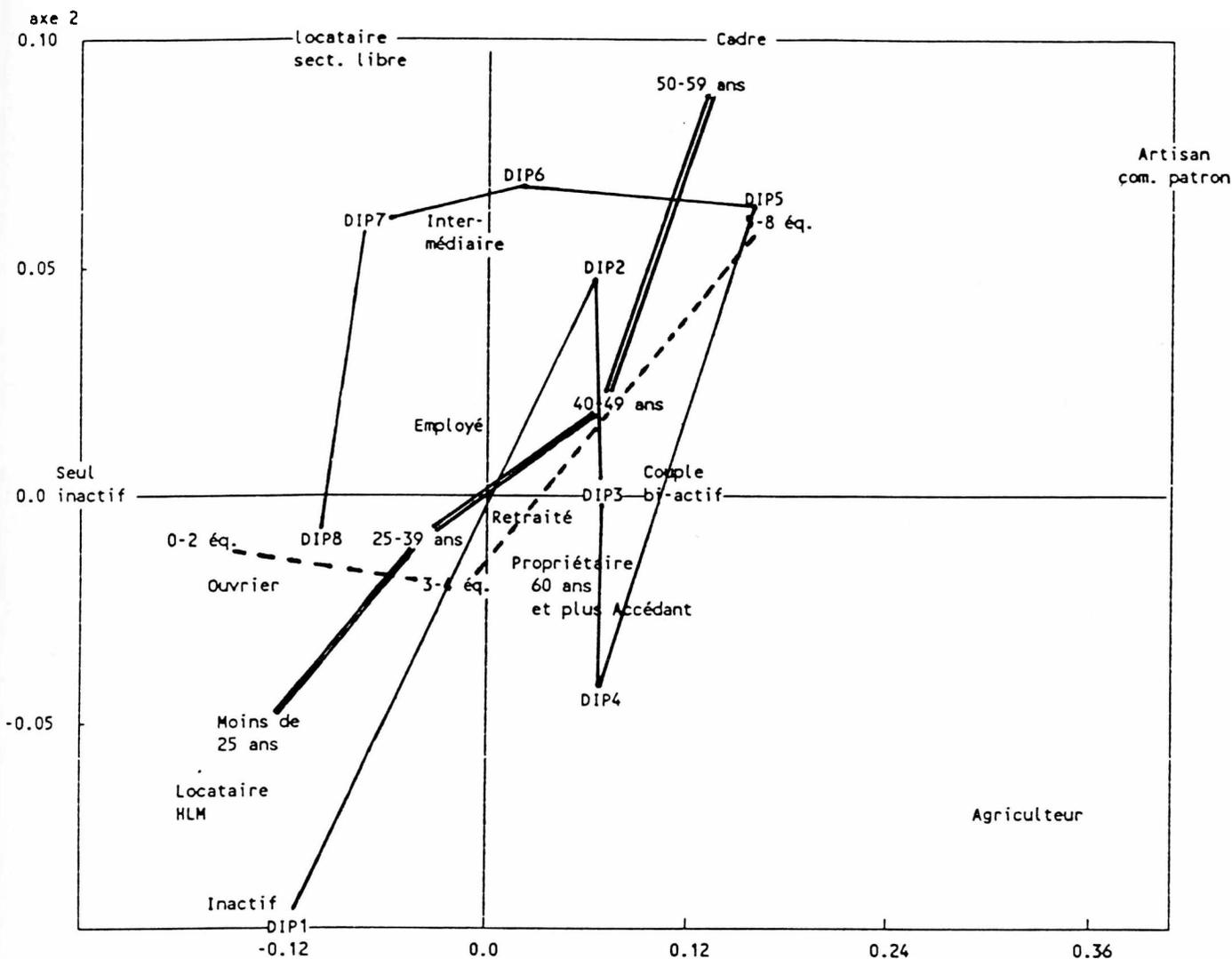
Ainsi, la répartition des modalités dans le plan factoriel met en évidence une structure assez cohérente qui décrit les prises de position des enquêtés au-delà de leur réponse à telle ou telle question prise séparément. La projection de variables décrivant les caractéristiques socio-économiques des individus doit permettre d'esquisser la description de cette structure.

L'âge des enquêtés (graphique 10) est un facteur corrélé positivement aux deux axes du plan principal, du moins jusqu'à 59 ans. Les plus jeunes expriment les opinions les plus libérales, mais aussi les moins motivées, tandis que les groupes plus âgés sont à la fois plus exigeants et fournissent des réponses plus "sérieuses". La tranche d'âge "plus de 60 ans" se projette dans le quadrant sud-est, interrompant cette progression; il convient de rappeler que les retraités, non représentés dans les autres tranches, sont massivement présents dans celle-ci. Cette rupture dans la progression selon l'âge biologique semble bien imputable à une sorte de réserve vis-à-vis des questions relevant de la vie publique qui serait le fait des retraités.

Graphique 9 - Plan principal d'inertie (même échelle), projection des réponses "ne sait pas" à des questions de politique sociale.



Graphique 10 - Plan principal d'inertie (échelle dilatée), projection de quelques variables illustratives.



La profession catégorie sociale figurant sur ce graphique est celle du chef du ménage auquel appartient la personne interrogée ; cette variable représente mieux le statut social des enquêtés, que leur Pcs, car elle est plus homogène. Les points notés DIPn correspondent à la partition de l'échantillon selon le niveau de diplôme. Le découpage retenu est le suivant : DIP1 = aucun diplôme, DIP2 = CEP, DIP3 = CEP et CAP, DIP4 = BEPC, DIP5 = diplôme technique et BEPC, DIP7 = Bac ou BS, DIP8 = études supérieures.

La progression selon le **niveau d'étude** de l'enquêté (graphique 10) est moins évidente : on relève, tout d'abord, une progression identique à celle due à l'âge jusqu'au niveau 5, puis les niveaux 6 et 7 marquent un haut niveau de concernement ou d'exigence en même temps qu'un retour à des positions plus souples. Ce mouvement s'infléchit pour arriver à la position des enquêtés les plus diplômés, proche du noyau dur des positions libérales.

La projection de la profession-catégorie sociale du chef du ménage, du niveau d'équipement du ménage (graphique 10) et du revenu annuel du ménage en tranches (graphique 11) rendent manifeste une progression parallèle à celle de l'âge selon le statut social et le niveau de vie. Les indépendants et agriculteurs occupent sur le premier axe des positions extrêmes, qui traduisent certainement dans le domaine du RMI la méfiance traditionnelle de ces catégories vis-à-vis de l'Etat-providence.

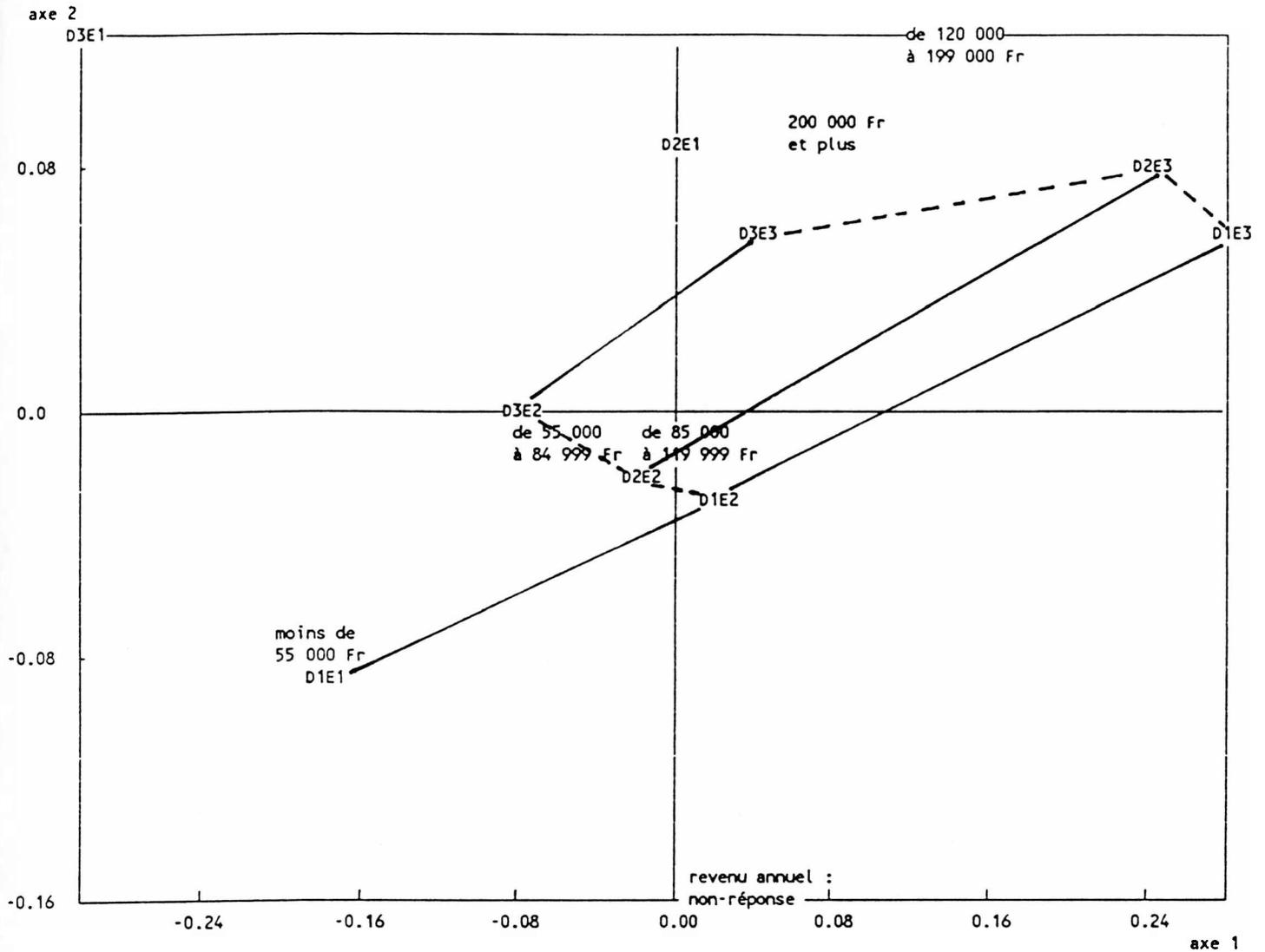
Enfin, pour affiner ce point, on a croisé le niveau de diplôme de l'enquêté et le niveau d'équipement de son foyer (graphique 11) dans des catégories assez regroupées. Si l'on écarte deux catégories dont les effectifs sont trop faibles (1), on peut observer une forme assez régulière, qui permet de distinguer les effets propres du niveau de vie et du diplôme : à niveau d'étude constant, un niveau de vie plus élevé implique des prises de position plus sévères vis-à-vis des bénéficiaires du RMI, tandis qu'à niveau de vie constant, un niveau de diplôme plus élevé implique des positions à la fois plus libérales (plus à gauche sur le plan factoriel) et plus motivées (plus haut sur le plan factoriel). Cet effet est assez intéressant, dans la mesure où le niveau d'études et le niveau d'équipement sont deux variables liées positivement au statut social qui a ainsi des effets différenciés sur les prises de position face au RMI, selon ses éléments constitutifs.

Pour caractériser plus précisément ces attitudes, on opère une classification des individus à partir des axes issus de l'analyse factorielle des correspondances exposée ci-dessus. Les groupes qui en résultent sont malheureusement peu stables à cause de la forte hétérogénéité dans l'espace des individus (cf graphique 7). Plutôt que de compliquer la présentation en traitant des classes forcément plus difficiles à relier aux variables d'origine, nous avons choisi de partitionner l'échantillon en croisant les réponses à deux questions (N8a et N9) dont le contenu est le plus riche de sens.

Une telle partition n'est certes pas optimale pour rendre compte de la distribution des individus dans l'espace engendré par leurs réponses à l'ensemble des questions traitées ci-dessus. Cependant, la projection des cinq groupes qu'elle génère (graphique 12) sur le premier plan factoriel, montre qu'elle recouvre bien les oppositions que nous avons mises à jour. Le chapitre suivant est consacré à l'analyse de la partition ainsi obtenue.

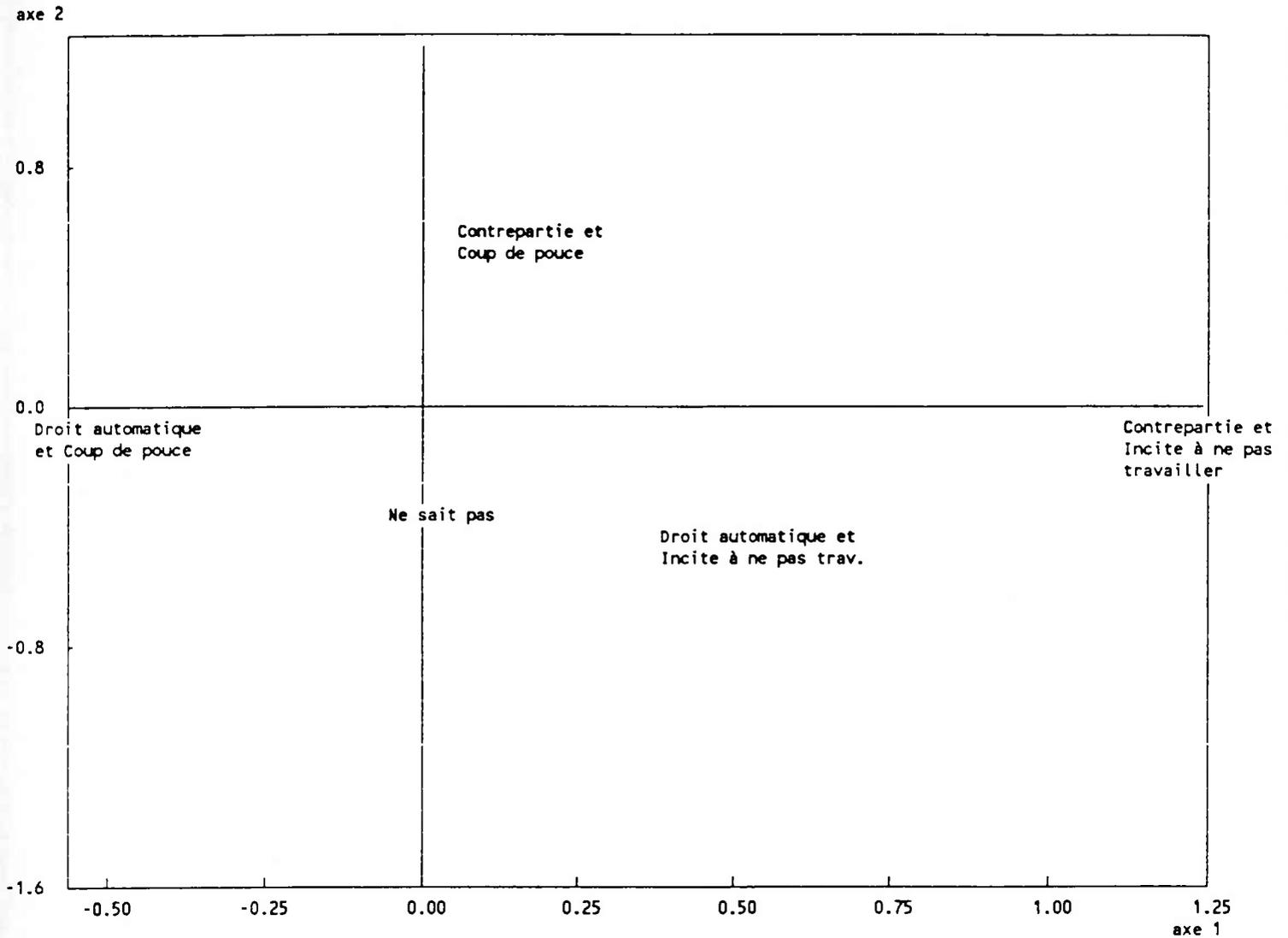
(1) -D3e1 et D2e1, soit équipement faible pour d'autres niveaux de diplôme que le plus faible.

Graphique 11 - Plan principal d'inertie (échelle dilatée), projection de quelques variables illustratives



Le revenu figurant sur ce graphique est le revenu annuel du ménage en classe (un carton est présenté aux enquêtés qui indiquent leur tranche de revenu annuel). Les points repérés par des caractères du type DxEy repèrent les modalités d'une variable croisant le niveau de diplôme de l'enquêté en trois postes (D1 à D3, D1 est le plus faible) et le revenu d'équipement du ménage tel que figurant sur le graphique précédent (E1 à E3, E3 est le plus fort).

Graphique 12 - Plan principal d'inertie (même échelle), projection des groupes résultant du croisement (*) des questions N8a) et N9.



(*) - La modalité "ne sait pas" résulte de la réponse "ne sait pas" à une au moins des deux questions.

VIII. Quatre familles d'opinions

Quelle contrepartie pour quelle efficacité ?

Selon leur attitude face aux deux alternatives évoquées (droit automatique ou contrepartie, et désincitation au travail ou "coup de pouce"), l'échantillon interrogé se répartit donc en quatre groupes que nous avons nommés par commodité "libéraux", "exigeants", "sceptiques" et "moralisateurs" (cf tableau 8). Cette concession au nominalisme ne doit pas masquer qu'il ne s'agit là que d'un simple moyen mnémotechnique pour repérer les groupes, mais on prendra garde à ne pas céder au pouvoir d'évocation des termes employés.

Tableau 8 : Pensez-vous que le RMI ...

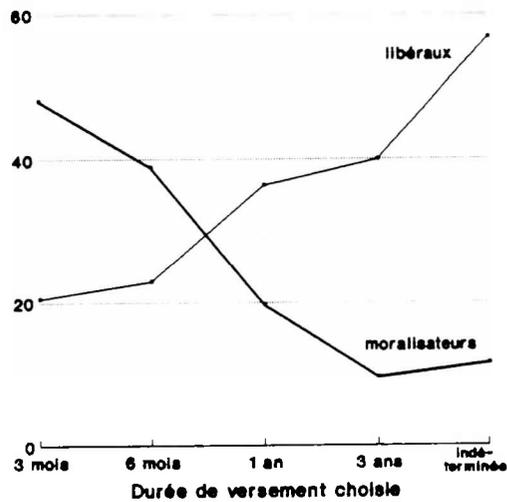
	aide à s'en sortir	incite à ne pas travailler
devrait être un droit automatique	libéraux 46%	sceptiques 10%
devrait se mériter par un effort d'insertion	exigeants 23%	moralisateurs 18%

Source : Crédoc, enquête "Aspirations", fin 1988

Lecture : 46% des enquêtés (les "libéraux") déclarent que le RMI devrait être un droit automatique, qui aidera les bénéficiaires à s'en sortir

Les réponses à ces deux questions reflètent une plus ou moins grande générosité sociale, telle que nous permet de la caractériser l'échelle déjà utilisée, qui explique très bien les positions extrêmes des "libéraux" et des "moralisateurs" (graphique 13).

Graphique 13 : appartenance aux groupes des "libéraux" et des "moralisateurs", selon la durée de versement du RMI choisie.



Source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

En revanche, cette dimension de plus ou moins grande générosité sociale ne rend pas compte de la position de la minorité importante (près du quart des Français) qui a choisi la proposition mentionnant l'obligation de l'insertion tout en rejetant la proposition moralisatrice sur la "paresse" supposée des bénéficiaires du RMI (c'est-à-dire le groupe des "exigeants" dans le tableau 8). L'analyse des réponses des quatre groupes à deux questions plus générales permet de comprendre un peu mieux le ressort de leurs positions respectives (tableau 9).

Tableau 9 : les prises de position face à deux thèmes de la politique sociale, selon les quatre familles d'opinion.

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
prendre en charge les familles défavorisées, cela leur permet de vivre	73%	59%	57%	35%
face au chômage, il faut augmenter les cotisations et les impôts	47%	25%	42%	25%

Source Crédoc, enquête "Aspirations" fin 1988

Lecture : 73% des "libéraux" déclarent que "prendre en charge les familles défavorisées, cela leur permet de vivre" (plutôt que "leur enlève le sens des responsabilités").

Le groupe des libéraux se distingue bien par le refus le plus fort de la proposition selon laquelle *"prendre en charge les familles les plus défavorisées, cela leur enlèverait le sens des responsabilités"* : 73% d'entre eux pensent au contraire que cela leur permet de vivre. Ils s'opposent ainsi au quatrième groupe (35%) nommé "moralisateurs" pour cette raison.

Le groupe des "exigeants" a sur cette question une position moyenne (57%). Ce sont les enquêtés qui ont affirmé à la fois la nécessité de l'effort d'insertion sans toutefois souscrire à la proposition selon laquelle les allocataires du RMI "risquent de s'en contenter et de ne pas chercher du travail". Ils ont, en revanche, à propos du financement du chômage, une attitude presque aussi solidaire (42%) que celle de ceux que nous avons nommés "libéraux", qui ont la conception la plus généreuse du RMI.

En d'autres termes, l'affirmation de la nécessité de l'insertion apparaît double :

- pour les "moralisateurs", (18% de la population) qui affirment que le RMI encouragerait ses allocataires à ne pas travailler, elle est bien une contrepartie visant à mesurer les secours à l'aune du mérite.
- à l'opposé, les enquêtés qualifiés d'"exigeants" (23% de la population), qui rejettent le point de vue moralisateur exprimé par les précédents, montrent leur attachement au volet insertion du RMI. Cette interprétation est attestée par leur attitude solidaire à propos du financement du chômage.

Il est dès lors logique de voir ces derniers opter pour une forme de RMI moins tatillonne, comme l'atteste la distribution des réponses à la question portant sur la fréquence souhaitable pour le contrôle de l'effort de réinsertion (Tableau 10).

Tableau 10 - Les "moralisateurs" plus tatillons que les "exigeants"

fréquence de contrôle de l'effort d'insertion	exigeants	moralisateurs
2 fois par mois	43,0	57,0
1 fois par mois	55,5	44,5
tous les 3 mois	61,8	38,2
tous les 6 mois	69,3	30,7

Que 23% des Français se retrouvent dans le groupe des exigeants malgré une présentation très défavorable de l'insertion dans le questionnaire montre un certain attachement à cet aspect du RMI tel qu'il a depuis été institué.

Tableau 11 - l'attitude face au RMI selon ...

... la PCS de l'enquêté

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
agriculteur	27,2	15,0	23,8	34,0
indépendant	35,1	16,4	20,5	24,2
cadre-prof lib	31,2	7,8	30,3	26,2
intermédiaire	43,9	5,6	30,0	17,0
employé	50,0	10,2	21,3	17,7
ouvrier	47,4	10,0	22,3	18,0
retraité	46,6	10,7	22,1	16,3
inactif	50,3	11,0	21,4	15,0
Ensemble	45,9	10,3	23,0	18,1

L'appartenance au groupe des "sceptiques" distingue les indépendants des inactifs et des salariés ; les plus modestes parmi ces derniers sont plus fréquemment "libéraux", c'est-à-dire systématiquement favorables aux modalités les plus souples d'application du RMI. Le groupe des exigeants est caractérisé par une sur-représentation des professions intermédiaires tandis que les cadres privilégient les deux groupes formés à partir du choix de la contrepartie. De manière analogue, les indépendants privilégient les deux groupes issus du choix de la modalité " *cela risque de les inciter ... à ne pas chercher de travail*".

... le revenu par unité de consommation du ménage

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
2700 Fr ou moins	48,6	11,1	21,6	15,2
2701 Fr à 3500 Fr	47,7	12,2	20,3	17,8
3501 Fr à 4350 Fr	52,7	10,3	19,8	15,6
4351 Fr à 5250 Fr	46,8	9,1	21,8	19,9
5251 Fr à 6750 Fr	41,1	10,4	25,2	21,0
6751 Fr ou plus	43,6	8,2	27,5	17,6
non déclaré	41,0	11,1	24,4	20,3

On retrouve ici la logique déjà entrevue à propos de la question "*droit automatique ou contrepartie*" : les titulaires des revenus les plus faibles privilégient la réponse "*droit automatique*". Les positions se nuancent pour les autres : les titulaires des revenus les plus élevés associent plus volontiers le choix de la contrepartie au rejet de l'idée selon laquelle le RMI pourrait inciter ses bénéficiaires à ne pas chercher de travail. On peut cependant faire l'hypothèse qu'il s'agit là d'un effet lié à d'autres variables (niveau de vie, diplôme, âge, Pcs), représenté par le revenu, soit qu'elles en soient constitutives, soit qu'elles en résultent : en effet, le revenu permet de hiérarchiser les enquêtés sur une échelle unique, et cette hiérarchie ne se retrouve systématiquement dans aucune des quatre familles.

... l'indice d'équipement-niveau de vie

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
0-1-2 éq.	51,4	8,4	23,9	14,1
3 - 4 éq.	48,6	10,6	20,6	17,8
5 à 8 éq.	33,6	11,5	28,5	22,6

Le niveau de vie, au contraire des revenus, fait apparaître clairement une logique qui oppose les libéraux aux moralisateurs, comme cela a été mis en évidence par la projection de cette variable, corrélée négativement au premier axe de l'analyse factorielle présentée ci-dessus.

On notera le choix privilégié de la contrepartie par les enquêtés les mieux équipés. La logique de ces positions sera précisée par la distinction entre niveau de vie et statut social tel qu'on peut la faire ressortir en croisant niveau d'étude et niveau d'équipement.

... le niveau de vie et le niveau d'étude de l'enquêté

diplôme	indice d'équipement	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs	effectif
aucun CEP	0-1 éq.	53,5	8,2	21,1	14,6	277
	3-4 éq.	47,9	11,2	19,9	18,6	755
	5-8 éq.	31,2	15,7	25,6	23,6	208
Beps ou Bepc	0-1 éq.	43,7	12,1	25,1	18,0	60
	3-4 éq.	53,6	10,0	16,6	17,7	181
	5-8 éq.	35,8	11,9	26,9	21,4	80
Bac et plus	0-1 éq.	49,9	5,9	34,0	8,2	68
	3-4 éq.	46,7	8,8	26,3	15,5	220
	5-8 éq.	35,6	5,6	33,4	21,8	151

La logique qui oppose libéraux et moralisateurs - l'appartenance aux deux groupes variant de manière opposée quand le niveau de vie croît -, se retrouve bien pour les enquêtés les moins et les plus diplômés. A niveau de vie constant, les variations concernant ces deux groupes sont par contre assez peu significatives. Parmi les enquêtés les moins diplômés, l'appartenance au groupe des sceptiques croît avec le niveau de vie et atteint un maximum pour le groupe "*diplôme faible, équipement fort*".

Les variations selon le niveau de diplôme, à indice de niveau de vie constant, concernent exclusivement les groupes des sceptiques et des exigeants : quand le niveau de diplôme augmente, les premiers se rencontrent moins fréquemment (pour les groupes de niveau de vie moyen et supérieur), et les derniers plus fréquemment (pour tous les groupes, avec une réserve pour le groupe de niveau de vie moyen).

Cette opposition est intéressante, en ce qu'elle concerne les deux groupes résiduels du croisement entre deux questions dont le sens oppose d'abord les positions très cohérentes des libéraux et des moralisateurs (le premier axe de l'analyse factorielle). La contradiction qui consiste pour le groupe des sceptiques à choisir le mode de distribution le plus généreux (droit automatique) tout en adoptant une attitude aux connotations un peu méprisantes vis-à-vis des bénéficiaires du RMI (inciter les gens à s'en contenter ...) peut expliquer qu'un niveau d'étude plus élevé rende plus difficile d'adopter cette position un peu distante par rapport au débat sur le RMI.

Rappelons que ce groupe se projette sur le plan factoriel (graphiques 9 et 12) dans une zone caractérisée également par les réponses "*ne sait pas*". L'appartenance au groupe des exigeants n'implique pas une telle contradiction sémantique entre les réponses fournies aux deux questions, mais cela ne suffit pas à rendre compte de sa fréquence croissante quand le niveau d'étude croît. Un niveau de diplôme plus élevé conduit donc les enquêtés à manifester plus souvent leur attachement à la présence d'une contrepartie au versement du RMI, sans que cela implique (au moins explicitement) l'idée de contrôler des allocataires réputés pouvoir user et abuser des largesses de l'Etat.

... l'âge et le niveau d'étude de l'enquêté

âge	diplôme	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs	effectif
moins de 30 ans	aucun-cep	50,6	11,2	21,1	16,3	231
	bepc-beps	52,2	14,6	17,9	13,8	121
	bac et plus	49,0	8,3	30,1	10,3	151
30 ans à 49 ans	aucun-cep	43,7	10,5	24,6	18,8	369
	bepc-beps	51,3	7,3	19,2	20,6	122
	bac et plus	41,4	6,6	29,7	19,6	191
50 ans et plus	aucun-cep	46,4	11,8	19,2	19,2	641
	bepc-beps	33,5	10,6	27,9	23,3	77
	bac et plus	38,5	6,8	30,2	20,2	97

On vérifie ici que, quelle que soit la tranche d'âge, le taux d'appartenance au groupe des exigeants est toujours fort pour le niveau de diplôme le plus élevé. Par contre, la covariation observée plus haut entre ce taux et le niveau d'étude ne se manifeste que pour la tranche "50 ans ou plus". On observe une variation inverse pour l'appartenance au groupe des sceptiques.

L'appartenance au groupe des moralisateurs est plus fréquente avec l'âge quel que soit le niveau d'étude, au contraire des libéraux pour les niveaux d'étude moyen ou élevé.

Pour conclure sur ce point, l'âge et le niveau de vie semblent expliquer l'opposition entre libéraux et moralisateurs, c'est-à-dire les deux groupes les plus extrêmes sur l'échelle de générosité. Le niveau d'étude semble plutôt lié à l'opposition secondaire entre sceptiques et exigeants. Nous allons voir que cette opposition prend aussi son sens entre les valeurs d'intégration maximales et l'anomie.

... l'attitude face à l'informatique et au progrès scientifique ou technique

Les opinions exprimées sur la diffusion de l'informatique (*regrettable et dangereuse, peu souhaitable mais inévitable* ou *souhaitable*) et le fait de savoir si les découvertes scientifiques et leur utilisation conduisent à une amélioration de la vie quotidienne (*beaucoup, un peu* ou *pas du tout*) permettent de construire un indicateur assez sommaire qui prend en compte les attitudes dans ces deux domaines assez proches - ce que montre le tableau croisant les deux questions.

le développement de l'informatique est : la science améliore-t-elle la vie ?regrettable	inévitable	souhaitable
pas du tout	très pessimiste : 71 23% 32%	peu confiant : 173 56% 17%	moyen : 58 19% 8%
un peu	peu confiant : 115 10% 52%	moyen : 584 52% 57%	assez confiant : 416 37% 57%
beaucoup	moyen : 35 6% 16%	assez confiant : 269 48% 26%	très optimiste 249 45% 34%
ensemble	11% 100%	51% 100%	36% 100%

Nous avons fait figurer dans chaque case l'effectif, et, sur la deuxième ligne, les pourcentages ligne et colonne. L'intitulé correspond au regroupement opéré pour construire un indicateur synthétique des deux attitudes. On constate en effet que celles-ci sont liées, et que les hiérarchies introduites par chaque question se recoupent largement. Le regroupement des cases qui ne sont pas situées sur la diagonale du tableau et le classement qu'on en déduit sont un peu arbitraires, puisqu'en toute rigueur, on ne peut, avec cette méthode, classer les enquêtés selon leur colonne que s'ils sont situés sur une même ligne, et réciproquement; la construction opérée respecte cependant cette logique.

Cet indicateur discrimine très bien deux des familles d'opinions que nous avons construites d'après les questions portant sur le RMI : les "sceptiques" et les "exigeants".

attitude face à l'informatique et au progrès technique	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
très pessimiste	39,5	18,8	19,0	20,7
peu confiant	45,7	13,0	20,1	17,5
moyen	46,5	10,1	21,7	18,9
assez confiant	46,7	10,5	24,7	17,0
très optimiste	44,4	6,4	27,4	20,4

En effet, la part des sceptiques décroît et la part des exigeants croît quand les valeurs prises par l'indicateur augmentent. Le sens de ces covariations est certainement à rechercher dans la plus ou moins grande distance à l'égard des valeurs liées à l'usage et à la consommation des biens incorporant de la manière la plus visible les progrès techniques récents [Lebart - 88], c'est-à-dire à l'accès plus ou moins aisé au mode de consommation dominant. En d'autres termes, on peut parler de plus grande intégration à (ou maîtrise de) l'environnement technique et économique pour le groupe des exigeants, tandis que les laissés pour compte du progrès se retrouvent plus fréquemment dans le groupe des sceptiques.^{1/2}

Tableau 11 - L'attitude des quatre groupes d'opinion selon ...

... les réponses sur la manière dont doit évoluer la société

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
pas de réformes	47,1	8,7	22,3	17,3
réformes progressives	43,2	10,7	26,4	18,5
réformes radicales	49,7	10,6	18,1	18,8

L'étonnement provient ici de l'uniformité d'appartenance aux quatre familles selon les réponses aux deux questions assez politiques que nous avons synthétisées dans le tableau ci-dessus : seuls les tenants de réformes progressives sont un peu moins libéraux et un peu plus exigeants qu'en moyenne. Par contre, le point de vue des "conservateurs" ne se distingue pas en moyenne de celui des "révolutionnaires"; on peut être tenté de trouver ici une illustration du vote unanime de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi RMI.

... l'attitude face à l'augmentation des charges du chômage

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
augmenter les cotisations ou les impôts	55,5	6,8	24,7	11,5
diminuer les dépenses	39,1	12,7	22,8	23,3
ne sait pas	45,0	12,1	15,0	14,1

... que l'on considère que prendre en charge les familles défavorisées, cela leur

	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
permet de vivre	55,0	10,0	21,7	10,5
enlève le sens des responsabilités	31,0	10,8	25,5	30,5

Les colonnes des deux tableaux ont déjà été commentées plus haut. La lecture en ligne nous renseigne ici sur les familles d'opinion à propos du RMI qui se différencient selon les réponses à ces deux questions. Elles révèlent principalement une opposition entre libéraux et moralisateurs. On notera toutefois le déficit des sceptiques parmi les enquêtés qui choisissent "d'augmenter les cotisations ou les impôts", et la présence un peu plus forte des exigeants parmi ceux qui déclarent que "... cela leur enlève le sens des responsabilités".

IX. Conclusion

Revenu individuel et consommation collective

La consommation de biens collectifs ou socialisés, mesurée ici par un indicateur de participation à la vie associative ou de fréquentation des équipements collectifs, est le trait qui caractérise le mieux les "exigeants" : plus les Français utilisent ces biens collectifs, plus on les retrouve parmi les "exigeants". Cette covariation va de pair avec une présence décroissante des "sceptiques" et des "moralisateurs", tandis que la fréquence des libéraux reste invariable.

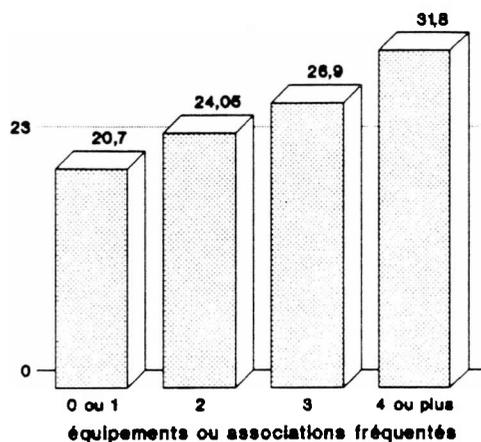
On peut ajouter que ces partisans d'une insertion non moralisatrice se distinguent également en privilégiant, pour aider les familles, les équipements collectifs (30% contre 22% en moyenne), plutôt que l'aide en argent ou les services.

Tableau 12 - l'attitude face au RMI selon ...

... l'indice de consommation collective

nombre d'assoc. ou d'éq. coll. fréquentés	libéraux	sceptiques	exigeants	moralisateurs
0 ass. ou éq. coll.	45,9	11,9	21,2	18,0
1 ass. ou éq. coll.	46,7	11,5	19,9	19,3
2 ass. ou éq. coll.	44,8	9,3	24,1	19,4
3 ass. ou éq. coll.	45,2	9,3	27,0	16,9
4 ass. ou éq. coll.	46,5	3,7	31,8	14,8

Graphique 14 : appartenance au groupe des "exigeants", selon la consommation de biens collectifs (participation aux associations et fréquentation des équipements)



Source : Crédoc, enquête "Aspirations", fin 1988

Ces réponses en faveur de l'insertion de la part des enquêtés ayant les pratiques collectives les plus fortes sont à mettre en relation avec une des réflexions émises à propos du revenu minimum [Adamard - 88].

En effet, celui-ci ne saurait garantir un accès minimum qu'à la composante individuelle de la consommation, et non aux consommations collectives (souvent gratuites ou largement subventionnées) dont sont largement exclus les plus pauvres [Wresinski - 87]. Rendre possible cet accès est sans doute une des conditions pour que l'insertion mise en oeuvre par le projet RMI débouche sur une véritable intégration.

Références bibliographiques

- * **ADAMARD R. (1988)** - *Revenu minimum ou chômage maximum ?* In Esprit N°138, mai 1988, p 10-18.
- * **BELORGEY J.M. (1988)** - Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur *le projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion*. Assemblée Nationale, octobre 1988, N°161.
- * **BELORGEY J.M. et DONZELOT J. (1988)** - *Le RMI, une loi sans qualités ?* In Esprit N°145, décembre 1988, p 38-49.
- * **BLOCH L. et GLAUDE M. (1983)** - *Une approche du coût de l'enfant*. In Economie et Statistique, N°155, p 51-67.
- * **de la GORCE G. (1989)** - *Le logement des plus démunis, essai d'évaluation de la pauvreté précarité dans le Val-de-Marne*. Collection des rapports, CREDOC N°39.
- * **GRIGNON M. (1987)** - *Comprendre le projet familial pour cibler la politique*. Collection des rapports, CREDOC, N° 16.
- * **GORZ A. (1986)** - *Qui ne travaille pas mangera quand même*. In Futuribles N°101, p 56-74.
- * **HAEUSLER L. (1989)** - *Les opinions relatives à l'évolution du niveau de vie, jugements sur les revenus de quelques professions type - tableaux statistiques*. Mai 1989, Crédoc.
- * **HATCHUEL G. (1986)** - *Caractéristiques des ménages à bas revenus*. In Consommation N° 4, p 49-68, CREDOC.
- * **HOUZEL VAN EFFENTERRE Y. (1985)** - *Une estimation subjective du coût de l'enfant*. In Consommation N°1, p 21-38, CREDOC.
- * **LAE J.F. et MURARD N. (1982-1984)** - *Les réseaux économiques souterrains en cité de transit*. Rapport de recherche CNAF-Plan Construction.

.../...

- * LAHLOU S. (1989) - *Le comportement alimentaire des Français*. Rapport au programme - ALIMENT 2000 - CREDOC.
- * LEBART L. (1988) - *Informatique et progrès scientifique : une France à deux vitesses ?* Consommation et modes de vie, N°33., CREDOC.
- * MILANO S. (1988) - *La pauvreté absolue*. Collection Mutations, Hachette.
- * RAY J.C. et JEANDIDIER B. (1988) - *Sécurité / insécurité des ménages lorrains*. ADEPS, université de NANCY II.
- * THIBAUT P. (1988) - *Du revenu minimum au salaire socialisé*. In Esprit N°138, mai 1988, p 10-18.
- * TOWNSEND P. (1979) - *Poverty in the United Kingdom*. Penguins Books, New York.
- * WRESINSKI J. (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Rapport présenté au nom du Conseil Economique et Social, février 1987

COLLECTION des RaPPORTS

Récemment parus :

Eléments de réflexion pour un schéma prévisionnel de l'apprentissage en Bretagne, par Emmanuelle Moreno et Bernard Simonin, N° 69, Novembre 1989.

Approches méthodologiques pour la connaissance des situations locales destinée à l'évaluation du R.M.I., par Isa Aldeghi, Gilles de la Gorce, Nicole Tabard, N° 70, Décembre 1989.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", L'image de l'Agence Nationale pour l'Emploi, Phase XI, Automne 1988, par Catherine Duflos, N° 71, Décembre 1989.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Opinions des Français sur les transports, Phase XI, Automne 1988, par Françoise Boscher, N° 72, Décembre 1989.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Attitudes et opinions vis-à-vis de l'Energie, Vague de Printemps 1989, par Françoise Gros, N° 73, Janvier 1990.

Formation continue et développement des PME : l'émergence difficile de politiques locales reposant sur le partenariat, par Lysiane Cartelier et Bernard Simonin, N° 74, Janvier 1990.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC